

IMPRIMERIE DE NANTERRE

FONDÉE EN 1869

EDMOND HUBY

36, RUE SAINT-GERMAIN, 36

A L'OCCASION DES ETRENNES

Grand Choix d'Albums pour Timbres et Collections, Buvards fantaisie, Boîtes de Compas et de Couleurs
Encriers porcelaine décorée, Livres d'historiettes et Alphabets
Images de Bonne Année en tous genres, Lettres de Jour de l'An, Compliments
Papier à lettre fantaisie, Cartes de correspondance, forme longue ou carrée
Grand assortiment de Calendriers avec Blocs comiques ou recettes de cuisine, depuis 0 fr. 35
Agendas 1 jour, 2 jours, etc., etc. — Agendas de poche

LES ARTICLES SONT VENDUS A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

LES VALEURS A LOTS FRANÇAISES
Par un ancien Agent de change
Cette brochure contient pour chaque valeur, la date des tirages, le détail des lots, le montant et l'échéance des coupons, le taux de remboursement, etc., etc.
Prix : 60 centimes
En Vente : Aux Bureaux du Journal Le Gros Lot, 19, rue de Provence Paris, et chez tous les Libraires.

ON DEMANDE
Pour le 15 janvier un ménage de confiance, garde, concierges, valets, entretiens, propriétés et appartements, en l'absence des maîtres qui ne sont là que 5 mois par ans. Bons gages, logé et chauffé, légumes. Ecrire à M. MAGNAN, poste restante à Montmorency.

A Louer de suite
Pièce de 80 mètres de superficie, au rez-de-chaussée pour magasin de réserve ou industrie, 6, rue St-Denis, près la Mairie. S'adresser dans la Maison.

VINS DE PROPRIÉTAIRE
Bonne 8° naturel, 70 fr. la pièce de 220 lit. fût perdu.
Blanc sec 9° nat., 85 fr. la pièce de 220 lit. fût perdu, rendu gare acheteur, congé et port payés, paiement au 1^{er} Avril prochain ou contre remboursement 3 o/o, s'adresser à M. le Régisseur du Domaine du Poni, près Aubais (Gard).

A LOUER deux grands et appartements, maison moderne, belle situation, 3, rue de la Réunion, à RUEIL, près le marché.

100.000 FR. DE GROS LOT
Pour 10 fr. on reçoit 4 numéros par. — Premier tirage, 5 Janvier prochain des Obligations Foncières 1885 du CREDIT FONCIER de FRANCE avec PRIME et SURPRISE. — 6 lots de 100.000 fr., 6 lots de 25.000 fr., 36 lots de 5.000 fr., 107 lots de 1.000 fr. soit à en 1.000.000 fr. — Opération surfortifiée. — Copropriété des titres. Ecrire au Directeur du JOURNAL des CHOS FINANCIERS, 38, rue de Valenciennes, PARIS.

Bachelot père
ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & CHARPENTE
76, rue du Chemin-de-Fer

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT.
MAUMONT SUCC^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

BARON
Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895
Travaux de Précision
Pièces de tours sur bois et tous Métaux. — Travail à façon
USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres
Bicyclettes et Tandems sur Commande. Location. Réparations de Machines en tous Genres.
Ci-devant 27, rue du Chemin-de-Fer
Actuellement :
15, rue Saint-Germain
NANTERRE (Seine)

ELEVAGE des BERGÈRES
5, Rue de la Croix, 5
NANTERRE

ŒUFS FRAIS DU JOUR GARANTIS
Recommandés pour Enfants et Malades

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES
PRÊTES A L'EMPLOI
pour les travaux du Bâtiment, Carrosserie, Cycles, Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide
PEINTURES AU VERNIS
LA RÉSISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances
PEINTURE PORCELAIN — Peinture pour tuyaux de poêle
URALDA seule véritable **PEINTURE EMAIL**
VERNIS EMAIL A FROID, SICCATIF POUR PARQUETS
ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRE, etc.

CARBURE DE CALCIUM
Pour Appareils et Lanternes
DAZEVILLE 17, rue du Bois
NANTERRE
NE PAS CONFONDRE. retenez l'adresse exacte : 17 RUE DU BOIS

AVIS
Leçons de machine à écrire et de sténographie, par une dame-sténographe.
Copies à la machine, 0 fr. 30 c. la page. — S'adresser au bureau du journal.

Magnifique Affaire
A VENDRE Un terrain de 2.300 m. situé avenue Rochegude, avec 45 m. de façade, entouré murs et grille sur le devant. S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

M^r & M^{me} PERARDEL
AGENCE
DE
Vente et Location
DE MAISONS
13, Boulevard du Couchant
(Ancien 29)

MAISON MEUBLÉE à louer ou **CHAMBRES MEUBLÉES** à louer, 4, boulevard National, Nanterre (à 4 minutes de la caserne de Rueil).

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10
Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 1 fr. 50	1 fr. 60	1 fr. 80
N° 1 1 fr. 40	1 fr. 50	1 fr. 70
N° 2 1 fr. 30	1 fr. 40	1 fr. 60
Grésillon. 1 fr. 10	1 fr. 20	1 fr. 40

dans les 24 heures de la commande

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10
Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.
En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

PLUS DE CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTROHEINE CHARLARD
Pâtes laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au lit ou le soir agit le lendemain matin.
Prix : la boîte de 60 pilules : 3 fr.
Chaque pilule agit contre toutes les constipations et 15 centimes de sucre par pilule.
Pharmacie CHARLARD, 11, rue de Valenciennes, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD
Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : 3 fr.
Chaque pilule agit contre toutes les constipations et 15 centimes de sucre par pilule.
Pharmacie CHARLARD, 11, rue de Valenciennes, PARIS.

TRAITEMENT PILULES FERRUGINEUSES
LANEMIE
CHLOROSE
PALES COULEURS
Docteur **BLAUD**

BANQUE FRANÇAISE
116, Boulevard Montmartre, PARIS
PRETS de tous montants et pour tous termes
ACHAT de tous titres et valeurs
Régularité, rapidité, discrétion
Pharmacie CHARLARD, 11, rue de Valenciennes, PARIS.

CIGARETTE LAPOSTOLLE
Fabrique de Cigarettes
116, Boulevard Montmartre, PARIS
CIGARETTE LAPOSTOLLE
Fabrique de Cigarettes
116, Boulevard Montmartre, PARIS

FUMEURS G. AUBERT
116, Boulevard Montmartre, PARIS
CIGARETTE LAPOSTOLLE
Fabrique de Cigarettes
116, Boulevard Montmartre, PARIS

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ
PEUX DE L'ABONNEMENT
Un an 3 fr.
Six mois 1 fr. 80
Trois mois 1 fr.
Cinq centimes de plus par ligne et par jour pour les annonces courtes.
PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

L'Élection Sénatoriale

Le Conseil municipal de Nanterre se réunira aujourd'hui, dimanche, à 2 heures, à l'effet de procéder à l'élection des délégués sénatoriaux, un siège de sénateur ayant été attribué au département de la Seine.
Cette élection aura lieu le 12 février.

Elles comprennent entr'autres :
La protestation de la grande majorité des habitants contre la surtaxe des alcools qu'on veut nous imposer sous le fallacieux prétexte de protéger Paris contre la fraude, alors que, du même coup, au grand préjudice des recettes municipales de la banlieue, on donne à la fraude, hors barrières, une véritable prime.
La question des Eaux qui nous a déjà fait verser des flots d'une encre moins bourbeuse, souvent, que l'eau de la Compagnie.
Etc., l'énumération est trop longue des questions qui spécialement nous intéressent, sans parler de notre représentation au Conseil Général, de la séparation des deux assemblées départementales et municipales de Paris.

Nous ne devons pas oublier que cette union de délégués sénatoriaux, nous l'avons une fois faite avec succès sur le nom de M. Poirrier, l'auteur des projets de loi sur le dédoublement des cantons — à défaut de la séparation — Peut-être bien qu'en refaisant cette union, tout le monde à penser : nous réussirons à obtenir cette fois et la séparation complète et la solution plus rapide des questions intéressant notre banlieue ? Et si, à côté de cela nous trouvons pour poursuivre la réalisation de ce programme un homme d'un républicanisme éprouvé dont le nom n'eût été mêlé à aucune des malheureuses histoires de ces dernières années, qui fut de la banlieue, tout en pouvant, par sa situation et par son passé faire honneur à la représentation nationale, et qui fut capable de discuter utilement les grands intérêts du pays — est-ce que, dans ces conditions, le succès ne serait pas assuré ?
Ce rare avis dont nous venons de tracer l'idéal portrait existe-t-il ? Voilà la question.

En tous cas nous la posons à nos délégués de banlieue élus de demain et à chacun d'eux nous disons : Ouvre et invente... cherche et tu trouveras peut-être ?
Suburbain.

MAIRIE DE NANTERRE

AVIS IMPORTANT
Par suite de la rupture de l'égoût de la rive gauche à Paris, toutes les eaux y compris les matières des fosses d'aisances se répandent dans la Seine.
L'administration municipale croit donc devoir inviter les habitants à s'abstenir de boire de l'eau de Seine jusqu'à ce que l'égoût soit réparé.

AVIS
D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO
M. Lochet, demeurant, 43, rue du Chemin-de-Fer, a présenté au Préfet de police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisa-

L'Élection Sénatoriale

Elles comprennent entr'autres :
La protestation de la grande majorité des habitants contre la surtaxe des alcools qu'on veut nous imposer sous le fallacieux prétexte de protéger Paris contre la fraude, alors que, du même coup, au grand préjudice des recettes municipales de la banlieue, on donne à la fraude, hors barrières, une véritable prime.
La question des Eaux qui nous a déjà fait verser des flots d'une encre moins bourbeuse, souvent, que l'eau de la Compagnie.
Etc., l'énumération est trop longue des questions qui spécialement nous intéressent, sans parler de notre représentation au Conseil Général, de la séparation des deux assemblées départementales et municipales de Paris.

Nous ne devons pas oublier que cette union de délégués sénatoriaux, nous l'avons une fois faite avec succès sur le nom de M. Poirrier, l'auteur des projets de loi sur le dédoublement des cantons — à défaut de la séparation — Peut-être bien qu'en refaisant cette union, tout le monde à penser : nous réussirons à obtenir cette fois et la séparation complète et la solution plus rapide des questions intéressant notre banlieue ? Et si, à côté de cela nous trouvons pour poursuivre la réalisation de ce programme un homme d'un républicanisme éprouvé dont le nom n'eût été mêlé à aucune des malheureuses histoires de ces dernières années, qui fut de la banlieue, tout en pouvant, par sa situation et par son passé faire honneur à la représentation nationale, et qui fut capable de discuter utilement les grands intérêts du pays — est-ce que, dans ces conditions, le succès ne serait pas assuré ?
Ce rare avis dont nous venons de tracer l'idéal portrait existe-t-il ? Voilà la question.

En tous cas nous la posons à nos délégués de banlieue élus de demain et à chacun d'eux nous disons : Ouvre et invente... cherche et tu trouveras peut-être ?
Suburbain.

En tous cas nous la posons à nos délégués de banlieue élus de demain et à chacun d'eux nous disons : Ouvre et invente... cherche et tu trouveras peut-être ?
Suburbain.

MAIRIE DE NANTERRE

AVIS IMPORTANT
Par suite de la rupture de l'égoût de la rive gauche à Paris, toutes les eaux y compris les matières des fosses d'aisances se répandent dans la Seine.
L'administration municipale croit donc devoir inviter les habitants à s'abstenir de boire de l'eau de Seine jusqu'à ce que l'égoût soit réparé.

AVIS
D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO
M. Lochet, demeurant, 43, rue du Chemin-de-Fer, a présenté au Préfet de police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisa-

L'Élection Sénatoriale

Elles comprennent entr'autres :
La protestation de la grande majorité des habitants contre la surtaxe des alcools qu'on veut nous imposer sous le fallacieux prétexte de protéger Paris contre la fraude, alors que, du même coup, au grand préjudice des recettes municipales de la banlieue, on donne à la fraude, hors barrières, une véritable prime.
La question des Eaux qui nous a déjà fait verser des flots d'une encre moins bourbeuse, souvent, que l'eau de la Compagnie.
Etc., l'énumération est trop longue des questions qui spécialement nous intéressent, sans parler de notre représentation au Conseil Général, de la séparation des deux assemblées départementales et municipales de Paris.

Nous ne devons pas oublier que cette union de délégués sénatoriaux, nous l'avons une fois faite avec succès sur le nom de M. Poirrier, l'auteur des projets de loi sur le dédoublement des cantons — à défaut de la séparation — Peut-être bien qu'en refaisant cette union, tout le monde à penser : nous réussirons à obtenir cette fois et la séparation complète et la solution plus rapide des questions intéressant notre banlieue ? Et si, à côté de cela nous trouvons pour poursuivre la réalisation de ce programme un homme d'un républicanisme éprouvé dont le nom n'eût été mêlé à aucune des malheureuses histoires de ces dernières années, qui fut de la banlieue, tout en pouvant, par sa situation et par son passé faire honneur à la représentation nationale, et qui fut capable de discuter utilement les grands intérêts du pays — est-ce que, dans ces conditions, le succès ne serait pas assuré ?
Ce rare avis dont nous venons de tracer l'idéal portrait existe-t-il ? Voilà la question.

En tous cas nous la posons à nos délégués de banlieue élus de demain et à chacun d'eux nous disons : Ouvre et invente... cherche et tu trouveras peut-être ?
Suburbain.

En tous cas nous la posons à nos délégués de banlieue élus de demain et à chacun d'eux nous disons : Ouvre et invente... cherche et tu trouveras peut-être ?
Suburbain.

MAIRIE DE NANTERRE

AVIS IMPORTANT
Par suite de la rupture de l'égoût de la rive gauche à Paris, toutes les eaux y compris les matières des fosses d'aisances se répandent dans la Seine.
L'administration municipale croit donc devoir inviter les habitants à s'abstenir de boire de l'eau de Seine jusqu'à ce que l'égoût soit réparé.

AVIS
D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO
M. Lochet, demeurant, 43, rue du Chemin-de-Fer, a présenté au Préfet de police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisa-

RECEPTIONS DU 1^{ER} JANVIER

Les réceptions annuelles du 1^{er} de l'an ont eu lieu à la Mairie comme d'habitude.
L'administration municipale et les conseillers municipaux réunis dans le cabinet du Maire ont reçu :
Les Employés de la commune ;
Les Membres de l'enseignement local ;
La fanfare, les pompiers et le gendarmier ;
La Nanterrienne ;
En présentant les employés communaux M. Bidron, secrétaire de la Mairie prononça les paroles suivantes :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Je viens, comme tous les ans, à pareil jour, vous présenter tous les employés communaux et vous offrir leurs vœux de bonne année.
C'est la vingt-deuxième fois que j'ai l'honneur et le plaisir de remplir cette agréable mission.
C'est la dernière fois que j'ai ce avantage.

Dans peu de temps, j'aurai trente ans de services comme secrétaire de mairie, dont vingt-deux ans dans la ville de Nanterre. J'aurai bien gagné, n'est-ce pas, de prendre ma retraite.
Je dois vous avouer que ce ne sera pas sans une certaine peine que je quitterai ce service où j'ai toujours rencontré beaucoup de bienveillance de la part des administrations qui se sont succédées.
Mais il arrive un moment où l'on éprouve le besoin d'avoir moins de responsabilité.
Tenant compte de mes longs services dans la commune, vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, ayant jugé nécessaire la création d'une recette municipale spéciale dans la commune, sans qu'il en résulte aucune augmentation de dépenses par les contribuables, agréer la demande que je vous ai faite pour occuper ce nouveau poste.
Je vous en remercie sincèrement ainsi que ces messieurs du Conseil qui ont bien voulu adopter votre proposition dans la séance du 5 novembre dernier.
Messieurs, vous pouvez être assurés de tout mon dévouement dans l'emploi qui me sera confié. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour contenter l'Administration et la population tout entière.
En attendant l'accomplissement des formalités administratives et pendant les quelques mois que je resterai encore comme chef de bureau de la Mairie, je remplirai toujours mon devoir comme par le passé.
Vous pouvez aussi compter, Messieurs, sur le zèle et le dévouement de tous les employés communaux ici présents. Tous comprennent l'intérêt que vous leur portez et la bienveillance que vous savez leur témoigner en toute circonstance ; ils vous en remercient.

Le Maire,
A. HENNAPE.

PETITE GUERRE

Nous aurions pu croire (en cela nous étions peut-être trop naïf) que le journal de la Fédération des Commerçants de la cinquième circonscription de St-Denis, étant l'organe officiel de commerçants honnêtes et consciencieux, se serait bien gardé des insipides attaques dont nous avons été déjà l'objet de la part d'autres folliculaires.
Nous constatons qu'il n'en n'est rien et cela nous étend grandement, à moins que ça ne soient les mêmes qui cumulent les fonctions de rapporteurs dans ces différentes bacheltes, auquel cas rien, ne pourrait plus alors nous étonner, leur bêtise étant universellement reconnue.
Une fois pour toutes, il est impossible, à moins de mauvaise foi évidente, de venir dire que nous ne sommes pas impartiaux aussi bien avec les commerçants de la ville (nos confrères), qu'avec la société coopérative La Ruche. Nous avons publié également en tribune libre une pétition signée de M. Gauss président de la société des commerçants, et une réponse à cette pétition, signée de M. Gauss, administrateur de la Ruche.
Nous défions qui que ce soit, de prouver que nous avons fait le moindre commentaire.
Dorénavant nous ne répondrons plus à ces attaques idiotes, mais nous

A leur nom et au mien, je vous souhaite à tous, messieurs, pour l'année qui commence, santé, prospérité et bonheur, pour vous et tous les vôtres.

M. Hennape, en quelques paroles empreintes du plus grand esprit de cordialité remercia M. Bidron de ses vœux et dit qu'il avait été heureux de consacrer les longs et dévoués services rendus à la commune par M. Bidron en faisant droit à sa demande.

La présentation du personnel enseignant faite par le délégué directeur de nos écoles communales, M. Girault, a été signalée par un discours prononcé avec émotion par M. Girault et dont nous regrettons de ne pouvoir insérer le texte.

Le lieutenant des pompiers, M. Rotty fils, est venu présenter au nom du corps des sapeurs-pompiers de Nanterre, ses hommages et souhaits à la municipalité, l'assurant du dévouement de tous et du sien en particulier.

M. Hennape lui a répondu en quelques paroles émus assurément et le corps des sapeurs-pompiers de toute la sympathie de la municipalité.

Au cours de la réponse faite par M. Hennape à M. Rotty, il y a été question de l'organisation pour 1899 d'un concours de pompes, à Nanterre, nous reviendrons prochainement sur cette intéressante question appelée à faire profiter tout le commerce local.

Nouvelles Locales

Tirage au sort de la classe 1898

Le tirage au sort de la Classe 1898, aura lieu le mercredi 1^{er} Février, à la mairie de Puteaux.

Etat Sanitaire

Nous remarquons que depuis 15 jours aucun décès n'a été enregistré à la mairie de Nanterre.

L'état sanitaire est donc des plus satisfaisants et cela ne peut qu'engager à venir habiter notre ville.

Sapeurs-Pompiers

Dans sa séance du 31 décembre dernier le conseil d'administration de la Société d'Assurances mutuelles A. M. a accordé un nouveau don de cent francs à la caisse de secours et de retraites des sapeurs-pompiers de Nanterre.

M. Félix Bazaud, inspecteur de la Société, a remis cette somme entre les mains du percepteur.

Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers

Dimanche dernier, les échos de Nanterre ont été agréablement surpris par les mélodieux accents de notre Fanfare présentant ses souhaits, à ses présidents et vices-présidents ainsi qu'aux officiers de la subdivision.

Tout le monde a été enchanté des progrès immenses réalisés par cette société qu'on peut placer dès maintenant parmi les meilleures.

Nul doute que de brillants succès ne soient le résultat des efforts qu'elle ne cesse de faire pour récompenser la ville des sacrifices nécessaires qu'elle a faits pour elle.

Nous croyons savoir qu'une fête va être organisée très prochainement pour lui donner les fonds indispensables à son bon fonctionnement.

Nous espérons que le public nanterrien fera le meilleur accueil à cette fête et prouvera ainsi à nos musiciens qu'ils ont su contenter les plus difficiles.

Terrible Enigme

Le 4 janvier, des enfants en jouant près de la carrière située derrière la

maison Demil, ont trouvé le cadavre d'un enfant du sexe masculin.

Cet enfant était couché sur le ventre, ses deux mains crispées et ne portant aucune trace apparente de blessure.

M. le Docteur Chastenot, venu avec le Commissaire de Police pour faire les constatations, après avoir examiné le cadavre, conclut que ce petit malheureux était mort depuis 48 heures au moins et qu'il avait péri par asphyxie.

En effet, à voir la trace du corps sur la terre labourée, tel il était tombé, tel il était resté.

Des enfants l'ont vu dimanche soir et il a dû tomber au moment des bourrasques et des grandes pluies pour ne plus se relever.

Il était âgé de quatre ans et sept mois, s'appelait Ernest Leveau et demeurait chez sa mère, 9, rue de la Corvée, à Courbevoie.

Vol

Un vol d'une poule et d'un lapin a été commis au préjudice de M. Vaugon, 24, rue du Sergent Bobillot.

Il est probable que les voleurs ont été dérangés, car il y avait dans le poulailler une douzaine de poules et dans le clapier cinq lapins.

La gendarmerie fait une enquête.

LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Chaque année, à cette époque, a lieu la révision de la liste électorale. Voici en quoi elle consiste.

Une Commission se réunit du 1^{er} au 10 janvier, pour examiner quels sont les électeurs nouveaux qui doivent figurer sur les listes de 1899 et quels sont les électeurs de 1898 qui doivent en être rayés. Cette Commission est composée du Maire ou d'un adjoint, du délégué de M. le Préfet, d'un délégué du Conseil municipal.

Le travail de révision achevé, la liste des additions et des radiations est dressée du 10 au 15 janvier.

A partir de cette dernière date et jusqu'au 4 février, les citoyens, non seulement de la localité, mais même de toute la circonscription, ont le droit de vérifier le tableau rectificatif, dressé par la Commission, dont une copie reste obligatoirement à leur disposition.

Ils doivent formuler leurs réclamations dans le délai de 20 jours c'est-à-dire jusqu'au 4 février au soir.

Ces réclamations sont ensuite portées devant la Commission dite de « jugement » qui comprend les membres cités plus haut, auxquels viennent s'adjoindre deux autres délégués du Conseil municipal.

Les décisions de cette Commission sont susceptibles d'appel devant la justice de paix et même devant la cour de cassation.

Les membres qui composent la Commission nous offrent certainement toutes les garanties désirables, au point de vue de l'honnêteté et de l'impartialité, des décisions qu'ils seront appelés à rendre. Mais il peuvent, à leur insu, commettre des erreurs. Il serait donc utile, et du devoir de chaque citoyen qui tient réellement aux droits que lui confère ce titre, à vérifier par lui-même s'il est réellement inscrit.

Cette obligation s'impose plus encore à tous ceux qui se sont installés dans le courant de l'année dernière à Nanterre.

Voici résumées, les conditions requises pour être inscrit sur la liste électorale de 1899.

1. Être imposé au rôle d'une des quatre contributions (foncière, personnelle, mobilière, patente), ou à celles des prestations.

2. A défaut des conditions ci-dessus, avoir six mois de résidence au 31 mars, c'est-à-dire être arrivé à Nanterre avant le 1^{er} octobre 1898.

E. H.

TRIBUNE LIBRE

Nous avons reçu, la semaine dernière, trop tard pour l'insérer, la lettre suivante; nous la publions tout de même, bien que le but visé ne soit pas atteint, nous associant de tout cœur à l'excellente intention du signataire de la lettre :

Monsieur le Rédacteur,

Il y a environ cinq ans, un article paraissait dans un journal d'Alsace ou nous demandions une distinction honorifique à laquelle le citoyen Phélizon avait droit pour ses 32 années de services, et aujourd'hui avec ses 35 à 36 ans, nous voyons avec regret que cette distinction n'a pas encore été accordée à notre vieux citoyen.

Ah! père La Retraite (comme nous l'appelons) la vénération et l'estime de tous vos jeunes camarades et de toute la population vous sont acquises et si votre boutonnière est vierge de tout ruban, contentez-vous d'avoir cette estime et cette vénération que tous rubans de la terre ne sauraient donner.

UN POMPIER.

SOCIETE NATIONALE d'Aviculture de France

Nanterre, le 3 Janvier 1899.

Monsieur le Rédacteur,

Sous ce titre, dans votre numéro du 1^{er} janvier 1899, M. Georges Lebouvier, rendant compte de l'Exposition internationale d'Aviculture, qui a eu lieu au Jardin d'Acclimatation, du 25 au 28 novembre dernier, s'exprime ainsi :

« Quelques représentants de la Moskova, mais ni assez nombreux, ni assez remarquables, pour retenir l'attention. »

Le Jury n'a pas partagé l'opinion de M. Lebouvier, puisqu'il a décerné à la Moskova, créée par moi, le 1^{er} prix dans la classe des coqs, — les 1^{er} et 2^{es} prix et une mention honorable, dans la classe des poules. — soit quatre récompenses sur cinq sujets exposés; — ainsi qu'on peut s'en convaincre, en consultant à la page 52, le Catalogue et la Liste officielle des récompenses.

A l'opinion de M. Lebouvier, j'oppose en outre les éloges décernés à la Moskova.

Dans la grande revue « Chasse et Pêche », du 18 décembre 1898, par M. Paul Monseu, Président de la Société des aviculteurs belges, d'une compétence universelle reconnue en Europe.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'aux expositions internationales de Paris, en 1896 et 1897, la Moskova n'avait pas moins qu'en 1898, « retenu l'attention » du Jury, et même celle du Ministre de l'Agriculture, qui m'adressa ses vives félicitations, en présence de toute l'assistance, puisqu'à ces expositions elle avait également obtenu les 1^{er} et 2^{es} prix dans la classe des coqs, comme dans celle des poules.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations sincères,

PAULINE DEURYS
Membre de la Société nationale d'Aviculture de France

Une bonne santé, quel bienfait! — Saint-Félix (Charente-Inférieure), le 16 novembre 1897. — Je suis très satisfait de l'effet merveilleux qu'on produit vos Pilules Suisses. Ma femme souffrait depuis plus de deux ans de maux d'estomac et de manque d'appétit. Depuis l'usage de vos Pilules Suisses,

ces maux ont disparu et l'appétit est revenu; en sorte qu'aujourd'hui elle jouit d'une bonne santé. E. EXAUD (Sig. lég.).
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Avis aux Contribuables

Obligation de faire à la Mairie la déclaration des éléments imposables à certaines contributions directes ou taxes assimilées aux contributions directes.

On rappelle aux Contribuables :

1^o Qu'aux termes des lois et règlements en vigueur, ils sont tenus, sous peine d'aggravation de taxe, de faire à la Mairie, la déclaration des objets imposables aux contributions et taxes ci-après désignées :

Contributions sur les chevaux, mules et mulets;

Taxe sur les chiens;

Taxe sur les billards publics ou privés;

Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion;

Taxe sur les vélocipèdes;

2^o Que pour jouir de l'exemption temporaire d'impôt foncier accordée par la loi du 8 Août 1890, aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, les propriétaires intéressés doivent faire à la Mairie de la commune où est élevé le bâtiment passible de la contribution et dans les quatre mois à partir de l'ouverture des travaux une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et désignant d'après les documents cadastraux du terrain sur lequel il est construit.

Les contribuables trouveront sur les registres ou formulaires imprimés déposés à la Mairie, à l'effet de recevoir leurs déclarations, toutes les indications nécessaires pour les fixer exactement sur les obligations qui leur incombent.

Ils remarqueront notamment que les déclarations continuent d'avoir leur effet tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par eux, qu'en conséquence ils ne sont tenus de faire de nouvelles déclarations que dans le cas où il est survenu des changements susceptibles de faire augmenter ou diminuer leurs attributions.

Ils devront d'ailleurs ne pas perdre de vue que les déclarations visées par le présent avis doivent être consignées sur les registres spécialement affectés au service des contributions directes, et qu'il doit leur en être, séance tenante, délivré un récépissé.

En ce qui concerne la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets, et les constructions nouvelles, reconstructions, etc., les déclarations en vue de l'assiette de l'impôt ou de l'exemption de contributions doivent être faites par les intéressés, nonobstant celles auxquelles ils seraient astreints pour les mêmes objets, soit au point de vue des réquisitions militaires, soit pour se conformer aux règlements de voirie.

Aux termes de l'article 4 de la loi du 17 juillet 1895, les voitures, chevaux, mules et mulets, fournis par des loueurs, marchands ou carrossiers à des particuliers qui les logent dans des locaux à leur disposition, sont imposés au nom de ces derniers, à la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets, alors même que les voitures, chevaux, etc., seraient toujours entretenus aux frais des loueurs, marchands ou carrossiers et conduits par une personne à leur service.

Ce petit être imperceptible, visible seulement au microscope, est malgré sa ténuité extrême d'une vitalité vraiment surprenante. Lorsqu'il est desséché, il conserve encore pendant plusieurs années son énergie destructive; les basses températures ne l'effraient nullement, et il est capable de supporter trois mois de suite, un froid de — 17° sans avoir l'air de grelotter. Seule, la chaleur humide l'impressionne désagréablement et, comme du reste tous les criminels, il redoute beaucoup le plein jour. Aussi est-ce une erreur, trop commune à la campagne, de croire qu'après un épandage on doit immédiatement retourner la terre pour n'avoir plus à courir danger à courir: c'est juste l'opposé de ce qu'il faudrait faire.

Une fois échappés du corps des tiphiques, ces bacilles sont jetés avec les déjections dans les fosses d'aisance plus ou moins étanches, ou même sur des

Il doit :

1^o Être Français, ou jouir, en vertu de traités internationaux, des mêmes prérogatives que les Français au point de vue de l'impôt.

2^o Justifier que la part revenant à l'Etat, sur la contribution personnelle mobilière, à laquelle il est assujéti dans ses diverses résidences ne dépasse pas 20 francs.

3^o Justifier que la part revenant à l'Etat sur les cotisations foncières, auxquelles il peut être assujéti dans toute la France pour des propriétés non bâties, n'excède pas 25 francs.

4^o Former une demande dans un délai et dans une forme déterminés. Des formulaires spéciaux, sont mis à la disposition des contribuables pour établir leur demande.

Les demandes doivent être déposées dans le délai d'un mois, à partir de la publication du rôle.

On trouvera à la Mairie et à la perception les renseignements nécessaires à l'établissement des réclamations.

ÉTAT-CIVIL DE NANTERRE

Naissances. — Guérard, Irène, Sente des Sorins; Faber, René, rue Fernando 11 bis; Colas, Ferdinand, rue du chemin-de-fer, 28.

Publications. — M. Mancelle, à Nucourt (Seine-et-Oise), et Mlle Gobinet, à Nanterre.

Décès. — Leveau, Ernest, 4 ans 1/2 (Courbevoie).

Chronique Médicale

La Fièvre typhoïde au Sénat Loi insuffisante Magistrats responsables

Quand nous disons : « La fièvre typhoïde au Sénat », ce n'est pas que cette dangereuse maladie exerce ses ravages parmi les membres de la Chambre haute; il y a beau temps que nos honorables n'ont rien à redouter de ses atteintes, et il est certain que son bacille spécifique, avide surtout de corps jeunes et de chair fraîche, n'a plus pour eux qu'un impertinent dédain: nous voulons simplement parler de la discussion médicale qui, à propos d'une épidémie à la caserne de Lure, s'est déroulée au Luxembourg.

Nous croyons utile de rappeler d'abord en quelques mots, d'où provient cette affection contagieuse et comment elle se propage.

La cause déterminante de la fièvre typhoïde est un microbe d'une longueur de 3 à 4 millièmes de millimètre, qui a été découvert par le docteur Eberth, d'où le nom de bacille d'Eberth qu'on lui a donné. Il se rencontre très abondamment dans les salles des typhiques, s'attaque à l'homme et non aux animaux et frappe de préférence les individus jeunes, entre dix-huit et trente ans.

Ce petit être imperceptible, visible seulement au microscope, est malgré sa ténuité extrême d'une vitalité vraiment surprenante. Lorsqu'il est desséché, il conserve encore pendant plusieurs années son énergie destructive; les basses températures ne l'effraient nullement, et il est capable de supporter trois mois de suite, un froid de — 17° sans avoir l'air de grelotter. Seule, la chaleur humide l'impressionne désagréablement et, comme du reste tous les criminels, il redoute beaucoup le plein jour. Aussi est-ce une erreur, trop commune à la campagne, de croire qu'après un épandage on doit immédiatement retourner la terre pour n'avoir plus à courir danger à courir: c'est juste l'opposé de ce qu'il faudrait faire.

Une fois échappés du corps des tiphiques, ces bacilles sont jetés avec les déjections dans les fosses d'aisance plus ou moins étanches, ou même sur des

fumiers d'où la pluie les entraîne à travers le sol; dans un cas comme dans l'autre, ils vont fréquemment atteindre et polluer les sources voisines. A Paris, c'est la Seine qui leur sert en grande partie de dépotoir.

Ce virus peut également se répandre autour des malades, souillant les objets qui leur servent, les aliments, les vêtements, la literie, les tapis, les planchers; se mêlant aux poussières et se disséminant dans le voisinage.

Sa pénétration dans l'organisme nous paraît des lors très simple à saisir. Les bacilles sont absorbés, soit par les voies respiratoires, qu'ils traversent pour s'introduire dans la circulation sanguine, soit par les organes digestifs auxquels ils sont apportés par les aliments et surtout par l'eau dont on fait usage. Ce dernier mode de contagion était de beaucoup le plus fréquent, il en résulte que la principale préoccupation des hygiénistes est d'obliger les villes à donner à leurs habitants, des eaux de source non contaminées.

Autrefois, dans l'ignorance où l'on se trouvait de la cause morbide initiale, il était fort difficile, au milieu de théories contradictoires, de se diriger dans la lutte entreprise contre la fièvre typhoïde. Et l'on voyait alors ces épidémies meurtrières qui ne disparaissaient jamais entièrement des grandes villes, procéder par poussées périodiques et décimer les populations. La terreur inspirée jadis par cette maladie persiste encore de nos jours dans le public, malgré les progrès accomplis depuis la découverte de son oreille, malgré la diminution continue au nombre des malades et l'abaissement considérable de la mortalité.

Cependant le changement absolu que l'on constate dans la population civile est moins sensible dans l'armée. Que ce soit par négligence administrative ou parce que l'âge des soldats est plus favorable à cette réceptivité, la fièvre typhoïde éclate encore de temps en temps dans certaines garnisons et fait chaque fois de nombreuses victimes.

C'est précisément afin de remédier à cette situation déplorable, que la question a été portée au Sénat. MM. Léon Labbé, Cornil, Pozzi, membres de l'Académie de médecine, M. Strauss, M. de Freycinet, ont pris successivement la parole sur les moyens à imposer pour éviter le retour trop fréquent de ces épidémies dans les casernes.

On a surtout insisté sur l'obligation pour les villes qui ont ou veulent avoir des garnisons, d'être mises en demeure de fournir de l'eau potable aux soldats, et la proposition formulée dans ce but par M. Labbé a été votée par le Sénat.

Cette décision est évidemment excellente; pourtant il doute fort qu'elle produise tout le bien que nos législateurs en attendent.

Ils ont parlé longuement des communes récalcitrantes, mais ils ont oublié celles qui, parfaitement disposées à se conformer aux prescriptions de l'hygiène, se voient empêchées d'exécuter les mesures nécessaires, soit par l'insuffisance de la loi concernant la répression des épandages clandestins qui souvent ont lieu près des sources, soit par la tendance de certains juges à donner raison aux cultivateurs qui établissent des dépôts de fumiers et d'immondices à proximité des habitations.

Nous n'exagérons rien; ces faits si si invraisemblables se passent à côté de nous et j'en citerai quelques-uns prochainement.

D'ailleurs, tous les promeneurs qui s'égarent dans la banlieue, savent à quoi s'en tenir sur l'hygiène qu'on y pratique.

C'est à croire que nous en sommes restés à ces formules d'un autre âge, que ce qui est mauvais au goût est bon à la santé; que rien n'est efficace contre les maladies comme de respirer l'odeur des étables.

Et combien de Parisiens, sont à cet égard, de la banlieue.

D^r P. DRACK.

ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

RUEIL

Association d'Enseignement Populaire

Conférence de Mme Thénard

La conférence de Mme Thénard a eu un succès considérable. Dès sept heures et demie un grand nombre de personnes attendaient devant l'Ecole des garçons et, à huit heures, au moment de l'ouverture des portes, on s'écrasait littéralement pour entrer.

Il serait à souhaiter qu'à l'avenir le service d'ordre commençât plus tôt, pour éviter toute bousculade et que les portes fussent ouvertes à huit heures moins le quart, sinon avant.

Disons aussi, pour terminer de suite avec ces critiques de détail, que, dans le fond de cette longue salle, il y a souvent deux ou trois gamins, venus là uniquement pour s'amuser; qui suffisent à jeter le trouble dans une partie de l'auditoire. Ordinairement ce sont les maîtres qui sont chargés de cette surveillance; mais comme ils tiennent avant tout à se rapprocher du conférencier, sans trop s'inquiéter de ce qui se passe derrière eux, mieux vaudrait, ce nous semble, les remplacer par un ou deux agents.

Mme Thénard avait choisi, cette année, pour thème de sa conférence « La Politique et la galanterie chez nos ancêtres et à notre époque ».

Comme on pouvait s'y attendre, elle a traité ce sujet avec un talent de diction merveilleux, dans une langue abondante et des plus variées, sachant tour à tour exciter le rire et les larmes, faire, avec une boutade, accepter parfois de dures vérités.

Aussi a-t-elle été à chaque instant interrompue par de longs applaudissements, non seulement par l'assistance féminine dont elle plaidait si brillamment la cause, mais encore et plus peut-être, par ceux qui, toute la soirée, ont été mis sur la sellette et criblés de traits d'esprit par l'aimable conférencier.

Je veux parler des hommes, de ces monstres d'hommes coupables, à toutes les minutes de leur vie, d'oublier les égards qu'ils doivent à ces anges de grâce et de douceur qu'on appelle les femmes!

Qu'il soit en omnibus ou il laissera sans remords une dame pivoter sur la plateforme, dans un salon où il ne saura même pas lui offrir une chaise, devant un buffet où il ne manque jamais d'assourir d'abord sa glotonnerie avant d'offrir le moindre sandwich à sa voisine, partout l'homme, ce pelé, ce galeux, se conduit, vis-à-vis de la plus belle moitié du genre humain, comme un être insouciant, égoïste, brutal, qui ne sait répondre au doux langage de ces fleurs de tendresse et de bonté que par des expressions de corps de garde ou l'argot de barrière.

Et Mme Thénard nous attendrit sur les chevaliers du moyen âge si prévenants pour ces dames, que les historiens cependant nous représentent, avec preuves à l'appui, comme des brutes altérés de sang, ne vivant que de rapines et de brigandages.

Elle nous parle avec admiration de l'époque de Louis XIV et de Louis XV où, autour des maîtresses du roi : Les La Vallière, les Montespan, les Pompadour, les Du Barry, etc., régna la galanterie la plus exquise et la plus raffinée; où, jusqu'au moindre baron, toute la noblesse passait son temps à polir des madrigaux en l'honneur de ces dames, étudiait ses gestes et ses poses, et s'ingéniait à savoir, devant ces augustes dégriffées, tourner les larges chapeaux à plumes en un salut élégant.

Ah! que ces temps ont été perdus d'aussi gracieuses traditions! Maintenant il ne reste rien de cette politesse de l'ancien temps; les hommes en ont oublié toutes les formules; c'est la décadence irrémédiable de leur savoir-vivre, la faillite de la galanterie française.

Et tous les auditeurs d'applaudir, aucun ne prenant pour lui le tableau peu flatteur qu'on fait passer devant ses yeux. Cette conférence, en effet, ne touche pas directement à la cour du Roi-Soleil; elle ne peut avoir pour lui qu'un intérêt historique et littéraire.

Car, si, dans la noblesse, parmi les riches parvenus, les prévenances d'autrefois, le dévouement pour les femmes a en grande partie disparu (on s'en est aperçu au Bazar de la Charité, quand ces jeunes gommeux

de la haute aristocratie se sont rués à coups de poings, à coups de cannes, sur des jeunes filles pour se sauver plus vite); dans le peuple, c'est le contraire, on a aujourd'hui pour la femme des sentiments de pitié, de tendresse que jadis on ne connaissait point.

Aux temps qu'on donnait pour exemple tout à l'heure, à cette époque de faste et de luxe dont jouissaient seuls les quelques centaines de nobles, porte-cotons du roi et ses commensaux habituels à Versailles, qu'elle était dans toute la France, la condition du peuple, du paysan?

Rappelons-nous la description qu'en faisait alors La Bruyère :

« L'on voit certains animaux farouches, « des mâles et des femelles, répandus par la « campagne, noirs, livides, attachés à la « terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent « avec une opiniâtreté invincible... quand « ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent « une face humaine, et en effet ils sont des « hommes. »

Et au-dessous de ce cultivateur, qui constituait les trois quarts du peuple de France, au-dessous de ce paysan abruti de misère, il y a sa femme qui lui sert d'esclave et de bête de somme!

Maintenant que l'on compare et que l'on dise si réellement les français, je parle du peuple, ont dégénéré dans leur sentiments à l'égard des femmes; si, au contraire, ils n'ont pas pour elles des attentions, des égards particuliers, qu'ils étaient certes loin d'avoir aux siècles précédents; si, au besoin, ils ne savent pas entourer leur faiblesse d'une protection de tous les instants. Déjà même on entrevoit le moment où on leur enlèvera les travaux en dehors de la maison, pour qu'elles se dévouent tout entières aux soins du ménage.

Nous ne voulons point parler ici de leur émancipation et, à ce sujet, Mme Thénard a grandement raison. Quelle utilité y a-t-il de leur donner des droits politiques en concurrence avec les nôtres, puisqu'en par notre supériorité organique, nous serons toujours les plus forts.

Et, avant de leur donner ce bulletin de vote, dont nous usons parfois si mal nous-mêmes, continuons d'améliorer leur situation dans la famille. Épargnons leur les mille misères dont leur vie est pleine, ayons pour elles plus d'égards, de délicatesse et de sincère affection.

Accident de cheval

Jeudi à 9 h. 1/4 du matin, un brigadier du 5^e génie, monté sur un jument qui, parait-il, n'est pas des plus commodes, parcourait l'avenue du Chemin-de-Fer à une allure vertigineuse; elle s'était emportée et les efforts réitérés du cavalier ne parvenaient pas à l'arrêter.

Elle est venue s'abattre en tournant l'avenue de Paris, en face le restaurant Monney.

Le cavalier a été relevé immédiatement par M.M. Monney et Mareuge et transporté chez M. Falot, où les premiers soins lui ont été prodigués par deux sapeurs-auxiliaires accourus aussitôt, en attendant les soins d'un docteur du pays et du médecin du 10^e d'artillerie. Il avait une grave fracture à la tête, et une entorse au pied gauche.

M. le colonel du 5^e génie a fait adresser par un officier des remerciements aux ambulanciers pour leur concours dévoué.

Les sapeurs-auxiliaires, sur le désir témoigné par le médecin militaire, ont aidé à transporter le blessé à l'infirmerie du 10^e.

Vol de Couverture

Un nommé B. qui a habité quelques temps chez M. Veral, logeur, est parti en emportant une couverture en laine blanche, d'une valeur de 10 fr. C'est probablement pour ne pas avoir froid en voyageant, mais cette précaution, s'il est découvert, le mettra au chaud pour quelques jours.

Chronique du Feu

Le feu s'est déclaré dimanche, 1^{er} janvier, dans un bâtiment isolé occupé par M. Marquet, blanchisseur, rue du Château, 150 bottes de paille et 15 à 20 de foin ont été brûlés. Les flammes qui s'élevaient très haut ont consumé toute la couverture. Les dégâts s'élevaient à 500 ou 600 francs couverts par la Compagnie d'assurances mutuelles.

Le Directeur-Gérant: Ed. HUBY